

Pantin, le 26 novembre 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre

Contrairement à certaines organisations, le Snec-CFTC ne s'est pas opposé à la passation des évaluations de CP-CE1 en septembre 2018. Même si les enseignants n'ont pas attendu ces évaluations nationales pour porter un diagnostic sur les acquisitions de leurs élèves, au vu de la présentation faite et des objectifs annoncés, (« *faciliter les apprentissages des élèves, donner des repères aux enseignant-es pour aider les élèves à progresser et permettre d'avoir localement des éléments de diagnostic* »), ces évaluations nationales comportaient potentiellement un caractère pédagogique.

A ce jour, les nombreux témoignages de maîtres nous conduisent à dresser un bilan sévère aussi bien pour les élèves que pour les maîtres.

Pour les élèves, un temps de passation mal évalué, des exercices parfois trop longs et difficiles donc mal adaptés, des consignes parfois inadéquates et stressantes ont induit des résultats parfois peu fiables.

Pour les maîtres, l'attribution trop tardive du code d'accès (parfois le 10 octobre), les difficultés, voire l'impossibilité de connexion, le temps de saisie disproportionné (de 8 à 15 heures selon le nombre d'élèves et le moment de la saisie) au détriment des élèves, les nombreux dysfonctionnements, la restitution parfois incomplète des résultats, interrogent le sens et le bien-fondé de ces évaluations, d'autant que l'enseignement privé propose (et parfois impose) aux enseignants ses propres évaluations (Evaluations FAR), ce qui a conduit les élèves (et leurs enseignants) à consacrer une bonne partie du mois de septembre à des évaluations, avec le risque qu'elles ne donnent pas les mêmes diagnostics.

De plus, dans l'enseignement privé, le chef d'établissement étant responsable de l'organisation pédagogique et donc la répartition des 108 heures, faute d'annonce officielle de pouvoir libérer 5 heures d'APC, certains maîtres n'ont pas bénéficié de l'allègement préconisé pour les saisies et rencontres avec les parents.

Au vu de ces différents constats, le Snec-CFTC comprend et soutient la démarche des maîtres qui n'ont pas effectué (ou pu effectuer) les saisies des résultats des évaluations de septembre et demande la même compréhension de votre part.

Pour les futures évaluations (dès février 2019), considérant le temps imparti insuffisant, le Snec-CFTC demande le versement d'une indemnité spécifique à la saisie des résultats.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Annie Toudic
Présidente du Snec-CFTC
06 03 52 31 01
atoudic@orange.fr